



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

Séminaire DEAL :
Ville Durable – Une voirie pour tous

Présentation de la

***Dotation de Soutien à L'investissement Local
année 2021
(DSIL)***

Sania BELENUS

*Chargée de mission Aménagement du Territoire et Développement Durable,
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Préfecture de la Guadeloupe*

Vendredi 23 avril 2021



Quelques rappels :

Historique :

Créée en 2016 pour apporter un soutien aux communes et groupements de communes dans leurs projets d'investissement

Règles de répartition:

Codifiées à l'article L. 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Collectivités et EPCI éligibles :

*Toutes les communes
Tous les EPCI à fiscalité propre*

Taux de subvention :

Pas de taux minimum

Taux maximum de 80 %

Opérations pouvant être inscrites dans :

- * le Contrat de Convergence et Transformation (CCT) – Nota : si prévu au financement*
- * les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE)*
- * le programme Petites Villes de Demain*
- * les conventions Action Coeur de Ville*
- * les Fabriques des Territoires*
- * le dispositif Territoires d'Industrie*
- * les contrats de ruralité*

Nature des projets éligibles : 6 grandes priorités thématiques

PRIORITÉ 1 :

Opérations relatives à :

- * Développement écologique des territoires
- * Qualité du cadre de vie
- * Rénovation énergétique
- * Transition énergétique
- * Développement des énergies renouvelables

Actions contribuant à l'attractivité du territoire en veillant à :

- * sa résilience au changement climatique
- * l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris sur le climat (Neutralité Carbone en 2050)

PRIORITÉ 2 :

Opérations relatives à :

- * Réalisation d'hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

Territoires concernés par :

- * l'accueil des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants

PRIORITÉ 3 :

Opérations relatives à :

- * Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- * Renforcement des services de connexion à internet par des réseaux wifi publics gratuits
- * Usages du numérique : télémédecine, tiers lieux, co-working, Microfolies, campus connectés,...

En complément des plans :

- * France très haut débit
- * France Mobile

PRIORITÉ 4 :

Opérations relatives à :

- * Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires

Actions portant sur :

- * la construction de nouvelles salles de classes
- * la construction d'un nouveau bâtiment
- * des aménagements de moindre ampleur visant à faciliter le travail des professeurs

PRIORITÉ 5 :

Opérations relatives à :

- * Mise aux normes et sécurisation des équipements publics
- * Accessibilité des ERP
- * Entretien des ouvrages d'art (ponts, ...)

PRIORITÉ 6 :

FOCUS

Opérations relatives à :

- * Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- * Stratégies d'aménagement durable, de mobilité et d'intermodalité
- * Solutions innovantes pour la mobilité du quotidien, durable et pour tous
- * Initiatives locales de développement des transports de proximité

Projets promouvant particulièrement :

- * les mobilités alternatives à la voiture : déplacements doux, déplacements actifs
- * les mobilités partagées : co-voiturage, auto-partage, transport solidaire, mise à disposition de véhicules
- * les solutions de mobilité solidaires et de proximité : pour les personnes limitées dans leurs déplacements en raison de l'éloignement des transports collectifs et/ou des conditions sociales et financières

Contenu des dossiers de demande de subvention : Pièces communes pour toutes les demandes

Le dossier de demande de subvention :

- * Échéancier de réalisation (mois, année)
- * Notice descriptive (objectifs, détails)
- * Plan de financement, dont :
 - Notification des partenaires financiers
 - Demandes adressées auprès des partenaires financiers

La délibération du Conseil Municipal ou de l'organe délibérant :

- * Arrêtant notamment les modalités de financement

Le devis descriptif ou estimatif détaillé par lot :

- * De moins de 6 mois

La déclaration de non-commencement d'exécution de l'opération

FOCUS : Priorité 6

Infrastructures en faveur de la mobilité

Pièces à fournir pour les projets concernant la thématique « Infrastructures en faveur de la mobilité » :

Les flux :

- * Flux actuel des utilisateurs du mode de transport concerné
- * Flux attendu des utilisateurs du mode de transport concerné
- * Les déplacements facilités, notamment par les accès :
 - aux entreprises,
 - aux équipements scolaires,
 - aux commerces et services du quotidien

Les estimations et projections sur les résultats attendus :

- * Utilisation effective :
 - taux de fréquentation et d'usage,
 - nombre de déplacements,
- * Réduction moyenne du temps de trajet induite sur le bassin d'emploi
- * Diminution du flux quotidien de véhicules personnels à énergie thermique
- * Activité économique générée à l'issue du projet

Les Outils et indicateurs d'évaluation du projet (comptage, ...)

L'inclusion des acteurs locaux dans la gouvernance et la mise en œuvre :

- * Associations d'usagers
- * Associations représentant les personnes à mobilité réduite
- * Habitants
- * Autres collectivités / gestionnaires
- * Employeurs, acteurs socio-économiques

Les détails techniques de l'infrastructure:

- * Largeur, longueur
- * Revêtement
- * Pentes pour accessibilité PMR le cas échéant
- * Coupes de l'aménagement
- * Plan de masse et profil en long
- * Modalités d'entretien et d'exploitation de l'infrastructure

Objectifs de report modal :

- * Passage d'un mode de transport vers celui prévu au projet



Actualité des appels à projets DSIL : AAP intégrant les projets de mobilité durable pour la Guadeloupe

Appel à Projets DSIL 2021 :

Accompagnement de la relance dans les territoires (communes et EPCI)

- *Thématique « projets relatifs à la transition écologique » :*
projets de développement de nouvelles solutions de transport permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre
- *Thématique « Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité » :*
projets promouvant la mobilité douce

Échéance de remise des dossiers : 16 avril 2021

Enveloppe 2021 pour la Guadeloupe : 3,142 millions d'euros



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

MERCI DE VOTRE ATTENTION !